

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0357\_DELEG SIGN\_PPR DR SDEE LONS**

Portant délégations de signature au sein de la Direction Routes, Sous-direction  
Exploitation Entretien  
Pôle Patrimoine Ressources

Abroge l'arrêté n° ARR\_2023\_1632

Service : SCAP

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 alinéa 4 qui autorise le Président du Conseil départemental, sous sa surveillance et sa responsabilité, à donner délégation de signature en toute matière,
- VU l'élection par le Conseil départemental en sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de Monsieur Clément PERNOT à la présidence du Conseil départemental,
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département,

CONSIDÉRANT les fonctions exercées par chacun des délégataires mentionnés ci-après,

## ARRÊTE

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée, chacun en ce qui le concerne dans l'exercice de ses fonctions et dans les conditions figurant au tableau annexé à :

- **I.** **Christian DUTEL**, Directeur du Pôle Patrimoine et Ressources
- **II.** **Vincent CHEVALIER**, Directeur des Routes
- **III.** **Arnaud DUPRÉ**, Adjoint au Sous-Directeur Exploitation Entretien
- **IV.** **Jean-Jacques MOULINET**, Chef d'Agence Routière Départementale de Lons
- **V.** **Patrick JEUNET**, Responsable Entretien Exploitation Routes Lons Bletterans Sellières Domblans
- **VI.** **Willy DEBAUCHE**, Responsable Entretien Exploitation Routes Orgelet Arinthod Gigny Beaufort Saint-Amour
- **VII.** **Denis NOIR**, Responsable Conservation Patrimoine Routier
- **VIII.** **Richard BONNENFANT**, Responsable Ingénierie
- **IX.** **Jean-François GUICHARD**, Chef CERD Lons
- **X.** **Didier DEBOT**, Chef CERD Saint-Amour et Beaufort
- **XI.** **Lionel BONNOT**, Chef CERD Bletterans
- **XII.** **Vincent DESGOUILLES**, Chef CERD Domblans et Sellières
- **XIII.** **Paul PETIT**, Chef CERD Orgelet
- **XIV.** **Mickaël MAIRE**, Chef CERD Arinthod
- **XV.** **Nicolas LANDRY**, Chef CERD Gigny

**Les délégations données à titre principal sont mentionnées « 1 » dans le tableau annexé.**

**Les délégations données à titre subsidiaire sont numérotés « 2 » et suivant dans le tableau annexé.**

ARTICLE 2 En cas de crise sanitaire ou d'état de catastrophe naturelle dont les répercussions sur l'activité de l'institution nécessitent la continuité des services, les mesures d'exceptions suivantes sont mises en place pour une période limitée, période déterminée par la déclaration des autorités nationales ou locales. Ainsi, pendant ces périodes, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur et des chefs de missions qui empêchent l'exercice des délégations de signature mentionnées dans les annexes, délégation sera conférée dans ces domaines aux autres chefs de missions présents.

ARTICLE 3 Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté relatives au même objet sont abrogées.

ARTICLE 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/>, transmis à la Préfecture et au Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier.

Fait à Lons-le-Saunier.

**Signature de l'arrêté**



**DIRECTION DES ROUTES  
SOUS DIRECTION EXPLOITATION ENTRETIEN  
ANNEXE ARRETE 2024\_DELEG\_SIGN\_PPR\_DR\_SDEE\_LONS**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 09-04-2024  
ID : 039-223900010-20240408-ARR\_2024\_0357-AR

*En italique: hors délégation SDEE*

		DOCUMENTS														
		<i>Président</i> <i>DGS</i> <i>Directeur Pôle Patrimoine et Ressources</i> <i>Christian DUTEL</i> <i>Directeur des Routes</i> <i>Vincent CHEVALIER</i> <i>Adjoint au Sous-directeur Exploitation Entretien</i> <i>Arnaud DUPRE</i> <i>Chef d'Agence</i> <i>Jean-Jacques MOULINET</i> <i>Responsable Entretien Exploitation Routes Lons</i> <i>Bletterans Sellières Domblans</i> <i>Patrick JEUVEY</i> <i>Responsable Entretien Exploitation Routes Orgelet</i> <i>Arinthod Gigny Beaufort Saint-Amour</i> <i>Willy DEBAUCHE</i> <i>Responsable Conservation Patrimoine Routier</i> <i>Dominique NOIR</i> <i>Responsable Ingénierie</i> <i>Richard BONNEFANT</i> <i>Jean-François GUICHARD</i> <i>Chief CERD Lons</i> <i>Chief CERD Saint-Amour et E. Beaufort</i> <i>Didier DEBOY</i> <i>Chief CERD Bletterans</i> <i>Lionel BONNOT</i> <i>Chief CERD Domblans et Sellières</i> <i>Vincent DESCOUILLES</i> <i>Chief CERD Orgelet</i> <i>Paul PETIT</i> <i>Chief CERD Arinthod</i> <i>Mickaël MAIRE</i> <i>Chief CERD Gigny</i> <i>Nicolas LAUNDRY</i>														
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV
<b>A</b>	<b>AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE LONS</b>															
A-1	Courriers et documents, réponses techniques à des tiers (usagers, administrations, entreprises, etc.) et formalités administratives relatifs à l'exploitation et l'entretien des routes et dépendances situées dans le secteur géographique de l'ARD		4	3	2	1										
A-2	Courriers et documents relatifs aux contrôles des ouvrages exécutés sur le domaine public : mise en demeure, absence d'autorisation, défaut d'entretien, réception des aménagements sous convention, etc.		4	3	2	1										
A-3	Instruction et délivrance des alignements individuels		4	3	2	1										
A-4	Avis sur certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager et déclarations de travaux dans les zones urbanisées des communes sans PLU, ou dans les zones U des communes avec PLU ou carte communale		4	3	2	1										
A-5	Instruction et délivrance des autorisations de voirie		4	3	2	1										
<b>B</b>	<b>CONTRATS PUBLICS</b>															
	<b>Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents passés pour les besoins de l'Agence Routière Départementale</b>															
B-1	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur à 40 000 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande)		4	3	2	1										
B-2	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant de l'Agence Routière Départementale, pôle entretien exploitation		5	4	3	2	1	1								
B-3	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant de l'Agence Routière Départementale, pôle ingénierie conservation du patrimoine routier				3	2			1	1						
B-4	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant d'un Centre d'Exploitation des Routes Départementales, chacun en ce qui concerne son secteur géographique s'agissant des chefs de CERD et des REER				4	3	2	2			1	1	1	1	1	1
	<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>															
B-5	Tous documents relatifs au suivi des chantiers, lorsque la maîtrise d'œuvre est exercée par le Département, pour les marchés publics de travaux passés par la Direction des Routes : piquetage, constat et contrôle, vérification des décomptes, réunion de chantier, opération préalable à la réception			4	3	1	2	2	2							
	<b>PIECES JUSTIFICATIVES</b>															
B-6	Dépenses et recettes relevant du Chef de l'ARD		4	3	2	1										
B-7	Dépenses et recettes relevant du REER				3	2	1	1								
B-8	Dépenses et recettes relevant du RCPR				3	2			1							
B-9	Dépenses et recettes relevant du CERD (secteur géographique du REER de Lons, Bletterans, Sellières, Domblans)					3	2			1		1	1			
B-10	Dépenses et recettes relevant du CERD (secteur géographique du REER de Orgelet, Arinthod, Gigny, Beaufort, Saint-Amour)					3		2			1	1		1	1	1
<b>C</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>															
C-1	Entretien professionnel annuel et évaluation des Responsables de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route (R.E.E.R) et du personnel directement rattaché au Chef d'ARD				2	1										
C-2	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement des R.E.E.R et du personnel directement rattaché au Chef d'ARD		4	3	2	1										
C-3	Entretien professionnel annuel et évaluation des Chefs de CERD et du personnel directement rattaché au R.E.E.R					2	1	1								
C-4	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement des Chefs de CERD et du personnel directement rattaché au R.E.E.R				3	2	1	1								
C-5	Entretien professionnel annuel et évaluation du personnel directement rattaché au R.C.P.R.					2			1							
C-6	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de frais de déplacement du personnel directement rattaché au R.C.P.R.				3	2			1							
C-7	Entretien professionnel annuel et évaluation du personnel directement rattaché au R.I.					2				1						

